

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10/04/2026

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation : 27/03/2026

Présents : 11

Absents : 0

Présents :

VIDAL Vincent

ROULENQ Didier

ROQUES Bernadette

RASCOL Nicolas

MILHAU Régis

AZAÏS David

SEGUIER Céline

ISSALY BASCOUL Katia

SYLVAIN Laurent

BELUGOU Alexandra

ESCRIBANO Laurie

Absents : Néant

L'an deux mille vingt-six, les dix avrils à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Barre, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Barre sous la présidence de Monsieur Vincent VIDAL, Maire.

Mr Vincent Vidal prend la présidence de la réunion du conseil.

Mme ROULENQ Didier est nommé secrétaire de séance.

• **Approbation du PV du conseil municipal du 22 Mars 2026** :

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal si des modifications doivent être apportées au PV du 22 Mars 2026 qui a été envoyé au préalable.

Il demande ensuite de bien vouloir approuver le PV.

Entendu le rapport du Maire,

Résultat du vote : ADOPTE

Votants : 11

Pour : 11

• **Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 - Tous Budgets Général et annexes Eau et Assainissement en M57 et M49** :

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025.

Pour rappel, ce compte se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Monsieur le Maire ne participe pas au vote du CFU.

BUDGET GENERAL M57 :

RESULTATS	Résultat antérieur reporté	Résultat 2025	Résultat de clôture 31.12.2025
INVESTISSEMENT	-163 874.08 €	158 043.26 €	- 5 830.82 €
FONCTIONNEMENT	1 257 128.23 €	230 411.38 €	1 487 539.61 €
TOTAL	1 093 254.15 €	388 454.64 €	1 481 708.79 €

Résultat du vote : ADOPTE

Votants : 10

Pour : 10

BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT M49 :

RESULTATS	Résultat antérieur reporté	Résultat 2025	Résultat de clôture 31.12.2025
INVESTISSEMENT	105 164.56 €	- 5 582.75 €	99 581.81 €
FONCTIONNEMENT	3 717.98 €	- 3 055.61 €	662.37 €
TOTAL	108 882.54 €	- 8 638.36 €	100 244.18 €

Résultat du vote : ADOPTE

Votants : 10

Pour : 10

- **Affectation des résultats - Tous budgets Général et annexes Eau et Assainissement en M57 et M49**

BUDGET COMMUNAL M57 :

Le résultat de fonctionnement 2025 s'élevant à la somme de 1 487 539.61 € et la section d'investissement faisant apparaître un besoin de financement d'un montant de - 5 830.82 €, Monsieur le Maire propose d'affecter, en recettes, les sommes de 5 830.82 € à l'article 1068 (RI) et de 1 481 708.79 € à l'article 002 (RF).

Résultat du vote : ADOPTE

Votants : 11

Pour : 11

BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT M49 :

Le résultat de fonctionnement 2025 s'élevant à la somme de 662.37 € et la section d'investissement ne faisant pas apparaître un besoin de financement, Monsieur le Maire propose d'affecter, en recettes, les sommes de 662.37 € à l'article 002 (RF).

Résultat du vote : ADOPTE

Votants : 11

Pour : 11

- **Vote des taux de fiscalité directe locale de 2026 :**

Le conseil municipal décide de fixer les taux d'imposition en 2026 à :

Taux Communal Taxes Foncières sur les Propriétés Bâties :	49,16 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties :	77 %
Taxe Habitation Résidence Secondaire :	12,88 %

Résultat du vote : ADOPTE

Votants : 11

Pour : 11

- **Subventions 2026, aux associations, établissement et organismes publics**

Vu les propositions faites au Conseil Municipal par Monsieur le Maire, concernant les subventions accordées aux différentes associations, établissement et organismes publics locales pour l'année 2026, Vu les Conseillers Municipaux ne prenant pas part au vote, étant donné leur appartenance au bureau d'une ou plusieurs associations subventionnées ou d'une entreprise locale.

*Le Conseil Municipal **DECIDE** d'accorder les subventions 2026 aux associations, établissements et organismes publics mentionnés ci-dessous, pour un montant total de 3 500 €uros réparti comme il suit :*

<u>ASSOCIATIONS / ORGANISMES / ETABLISSEMENTS</u>	<u>MONTANT SUBVENTIONS</u>
<u>65748 Subvention de fonctionnement aux personnes, aux associations et aux autres organismes de droit privé</u>	
- La Jeunesse Restaure	200 €uros
- Club du 3 ^{ème} Age Barre et Moulin Mage	100 €uros
- Foyer Socio-Educatif du Collège du Montalet	150 €uros
- Comité des Fêtes de Barre	1500 €uros
- Comité des Fêtes de Gos	600 €uros
- Jeunes Agriculteurs de Murat sur Vèbre	50 €uros
- Jeunes Sapeurs-Pompiers de Lacaune	100 €uros
- MJC de Murat sur Vèbre	100 €uros
- Sapeurs-Pompiers de Murat sur Vèbre	350 €uros
- Les Joyeux Pinsons	150 €uros
- Sapeurs-Pompiers de Lacaune	200 €uros

Résultat du vote : **ADOpte**

Votants : 10

Pour : 10

- **Prix de l'eau et de l'assainissement 2026**

Le conseil municipal décide de fixer le prix HT de l'eau et de l'assainissement pour 2026 à :

<i>Abonnement de service</i>	<i>38.11 euros / compteur</i>
<i>Prix du m3 d'eau jusqu'à 200 m3</i>	<i>1.35 €</i>
<i>Prix du m3 d'eau supplémentaire</i>	<i>0.75 €</i>
<i>Prix du m3 d'assainissement</i>	<i>0.85 €</i>
<i>Part fixe assainissement</i>	<i>22.87 € / compteur</i>
<i>Redevance sur la consommation d'eau potable</i>	<i>0.32 € / m3</i>
<i>Redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif</i>	<i>0.140 € / m3</i>
<i>Redevance pour la performance des réseaux d'eau potable</i>	<i>0.112 € / m3</i>
<i>Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau</i>	<i>0.044 € / m3</i>
<i>Taxe de raccordement</i>	<i>150 €uros</i>
<i>Ouverture / Fermeture des vannes</i>	<i>50 €uros</i>
<i>Taxe forfaitaire d'assainissement</i>	<i>70 €uros</i>
<i>(personnes qui ne sont pas branchées au réseau d'eau public)</i>	

Résultat du vote : **ADOpte**

Votants : 11

Pour : 11

- **Prix cimetière**

Le conseil municipal décide de supprimer la vente de concessions à perpétuité, de mettre en place les concessions cinquantenaires et de fixer les prestations accomplies par les employés communaux dans le

domaine funéraire à :

Ouverture de fosse	170 €uros
Ouverture de caveau	120 €uros
Exhumations	305 €uros
Achat d'une case de columbarium	300 €uros
Prix du terrain	40 €uros le m ²
Réduction de corps	200 €uros par corps

Résultat du vote : ADOPTE
Votants : 11
Pour : 11

- **Budget primitif 2026 Général**

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2026 Général ainsi que la note de présentation. Il apparaît que ce budget s'équilibre comme suit :

BUDGET PRIMITIF GENERAL 2026		
MOUVEMENTS REELS	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	1 538 755.00 €	1 898 688.79 €
Investissement	1 296 230.82 €	1 296 230.82 €

Résultat du vote : ADOPTE

Votants : 11

Pour : 11

- **Budget primitif 2026 Eau et Assainissement**

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2026 Eau et Assainissement ainsi que la note de présentation. Il apparaît que ce budget s'équilibre comme suit :

BUDGET PRIMITIF EAU ASSAINISSEMENT 2026		
MOUVEMENTS REELS	DEPENSES	RECETTES
Exploitation	277 949.37 €	277 949.37 €
Investissement	225 387.00 €	225 387.00 €

Résultat du vote : ADOPTE

Votants : 11

Pour : 11

- **Délégation du conseil municipal au Maire**

Considérant l'intérêt de faciliter la bonne marche de l'administration communale, il apparaît nécessaire d'accorder à Monsieur le Maire certaines délégations prévues aux articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de déléguer à Monsieur Vincent VIDAL, Maire, pour la durée de son mandat, un certain nombre de compétences, afin de lui permettre d'accomplir les actes nécessaires à la gestion des affaires communales.

- **Désignation du délégué à l'assemblée extra-syndicale du SMICA**

Monsieur le Maire expose que, suite aux élections municipales du 15 mars 2026, il y a lieu de procéder à la désignation d'un nouveau délégué au sein de l'assemblée extra-syndicale du SMICA.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal désigne :

- Vincent VIDAL en qualité de délégué titulaire ;

• **Désignation déléguée pour la Gestion de l'Alerte Locale Automatisée (GALA)**

Monsieur le Maire expose que, suite aux élections municipales du 15 mars 2026, il y a lieu de procéder à la désignation d'un nouveau délégué ainsi qu'un suppléant pour la gestion de l'alerte locale automatisée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal désigne :

<u>CONTACT</u>	<u>ROLE</u>	<u>Ordre pour Alerter</u>
Mr VIDAL Vincent	Maire	1
Mr ROULENQ Didier	1er Adjoint	2
Mr RASCOL Nicolas	3ème Adjoint	2
Mme ROQUES Bernadette	2 nd Adjointe	3
MAIRIE DE BARRE	Mairie	3
PODEVIN Chloé	Secrétaire de Mairie	3
SEGUIER Céline	Conseiller Municipal	4
BELUGOU Alexandra	Conseiller Municipal	4

• **Désignation référent OPAH (Opération Programmé pour l'Amélioration de l'Habitat)**

Monsieur le Maire expose que, suite aux élections municipales du 15 mars 2026, il y a lieu de procéder à la désignation d'un nouveau référent OPAH.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal désigne :

- ROULENQ Didier en qualité de délégué titulaire ;

• **Désignation des membres de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)**

Monsieur le Maire expose que, suite aux élections municipales du 15 mars 2026, il y a lieu de procéder à la désignation des nouveaux membres de la commission locale d'évaluation des charges transférées.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal désigne :

- AZAÏS David en qualité de délégué titulaire ;
- ISSALY BASCOUL Katia en qualité de délégué suppléant

• **Désignation délégués CNAS (Comité National d'Action Sociale)**

Monsieur le Maire expose que, suite aux élections municipales du 15 mars 2026, il y a lieu de procéder à la désignation d'un nouveau délégué ainsi qu'un suppléant pour la gestion de l'alerte locale automatisée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal désigne :

- RASCOL Nicolas, 3ème Adjoint, en qualité de délégué titulaire ;
- PODEVIN Chloé, secrétaire, en qualité de délégué suppléant

- **Désignation d'un représentant PLPDMA (Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés)**

Monsieur le Maire expose que, suite aux élections municipales du 15 mars 2026, il y a lieu de procéder à la désignation d'un représentant pour le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal désigne :

- VIDAL Vincent en qualité de représentant

- **Désignation des délégués au Parc Régional du Haut-Languedoc**

Monsieur le Maire expose que, suite aux élections municipales du 15 mars 2026, il y a lieu de procéder à la désignation d'un nouveau délégué ainsi qu'un suppléant pour le Parc Régional du Haut-Languedoc.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal désigne :

- ROULENQ Didier en qualité de délégué titulaire ;
- ROQUES Bernadette en qualité de délégué suppléant

- **Désignation d'un délégué communal à TRYFIL**

Monsieur le Maire expose que, suite aux élections municipales du 15 mars 2026, il y a lieu de procéder à la désignation d'un nouveau délégué pour TRYFIL.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal désigne :

- VIDAL Vincent, en qualité de délégué

- **Désignation des délégués communaux au SDIS (Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours)**

Monsieur le Maire expose que, suite aux élections municipales du 15 mars 2026, il y a lieu de procéder à la désignation d'un nouveau délégué ainsi qu'un suppléant au SDIS.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal désigne :

- VIDAL Vincent, en qualité de délégué titulaire ;
- PODEVIN Chloé, secrétaire, en qualité de délégué suppléant

- **Désignation du délégué et suppléant Ecoles et Transports**

Monsieur le Maire expose que, suite aux élections municipales du 15 mars 2026, il y a lieu de procéder à la désignation d'un nouveau délégué ainsi qu'un suppléant pour les écoles et les transports.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal désigne :

- RASCOL Nicolas, en qualité de délégué titulaire ;
- ESCRIBANO Laurie, en qualité de délégué suppléant

- **Désignation correspondants Tempête Enedis**

Monsieur le Maire expose que, suite aux élections municipales du 15 mars 2026, il y a lieu de procéder à la désignation des nouveaux correspondants tempête auprès d'ENEDIS.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal désigne :

- ROULENQ Didier, en qualité de correspondant titulaire ;
- VIDAL Vincent, Maire, en qualité de correspondant suppléant

• **Délibération concernant un agrandissement du cimetière de GOS**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le plan ainsi que le descriptif détaillé du projet d'agrandissement du cimetière de GOS. Il indique en outre que cet agrandissement est envisagé sur un terrain attenant au cimetière actuel et dont la commune est d'ores et déjà propriétaire.

Considérant que le cimetière actuel, d'une superficie de 9 ares et 10 centiares, est aujourd'hui complet et ne suffit plus à répondre aux besoins de la commune, notamment en raison des demandes d'acquisition de concessions, son agrandissement apparaît donc indispensable ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 11 votes POUR, décide :

- L'agrandissement du cimetière de GOS
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cet agrandissement

• **Délibération concernant une donation entre vifs à conclure avec la société VALECO**


Le Conseil municipal de BARRE, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (11 voix POUR) d'accepter la donation entre vifs consentie par la société VALECO, portant sur une ancienne grange en ruine et des parcelles attenantes situées au lieudit « Le Bourg » (sections AB n°237 et AB n°97), d'une contenance totale de 3a88ca, évaluées à 10 000 €.

Le Conseil donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer l'acte correspondant, après que la délibération sera devenue exécutoire.

Informations et questions diverses :

La séance est clôturée à 23h00

La secrétaire de séance



Le Maire

